

En un clic, payez votre TVM par  sur l'application **OTR TVM** Disponible sur Google Play

 **OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES REQUÊTES  
FÉDÉRER POUR BÂTIR  
www.otr.tg

**Les Bienfaits des Pets sur la Santé** P.6



N°714 du 11 avril 2024 / Prix : 250 F CFA / 17<sup>ème</sup> année

# CHRONIQUE de la Semaine

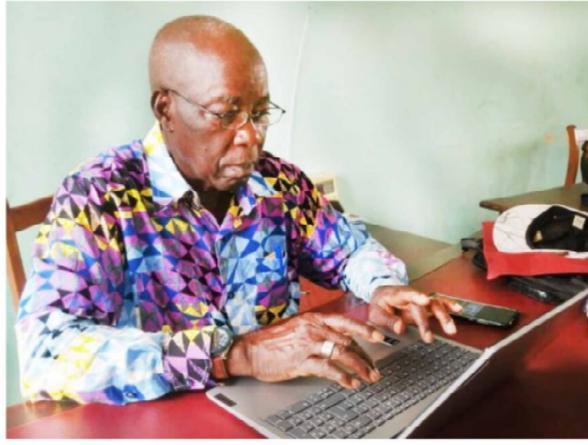
Bimensuel d'informations générales, d'analyses et de publicité  
www.chroniquedelasemaine.com

**Scrutins législatives et régionales, c'est le 29 avril prochain au Togo** P.4

Retour sur la tournée de consultation nationale sur la révision constitutionnelle :  
**«Si on l'a déjà fait dans notre pays, je crois que les chefs traditionnels sont persuadés que nous devons également une fois encore appliquer ce régime pour voir ce que cela peut donner», Togbui Dzidjoli Detu X** P.3



**Médias/Justice : Le DP Apollinaire Mewenemesse en liberté provisoire** P.2




**Élections législatives et régionales : La Cour constitutionnelle a outillé les acteurs impliqués sur la gestion du contentieux électoral** P.2



**Dépôt des états financiers sur le GUEDEF : L'OTR proroge de 21 jours le délai pour les entreprises individuelles** P.5



 **Apprêter sa juste monnaie avant un poste de péage, c'est favoriser un franchissement fluide et rapide.**



# Élections législatives et régionales : La Cour constitutionnelle a outillé les acteurs impliqués sur la gestion du contentieux électoral

**Dans la perspective des élections législatives et régionales prochain et en vue de vulgariser les différentes phases du contentieux électoral, la Cour constitutionnelle a organisé un séminaire national d'échanges avec tous les acteurs impliqués dans le processus électoral au Togo, les 3 et 4 avril 2024.**

Placée sous le thème « Gestion du contentieux électoral, échanges d'expériences », la rencontre a vu la présence des membres de la CENI, Cour des comptes, HAAC, CNDH, les représentants des ministères de l'administration territoriale et du développement des territoires, des droits de l'homme chargé des relations avec les institutions de la république, de la sécurité et de la protection civile, ainsi que des représentants des différents candidats sans oublier les professionnels des médias. Dès l'entame de ses propos le président par intérim de la cour constitutionnelle, Kouami AMADOS-DJOKO a fait remarquer que les élections sont un moment crucial dans la vie politique d'un pays et il est de la plus haute importance que chaque vote soit

compté afin que les résultats soient acceptés par toutes les parties. « C'est la raison pour laquelle la gestion du contentieux électoral est si importante et pour laquelle et surtout que tous les acteurs impliqués soient mieux outillés », a-t-il déclaré. Pour gagner la confiance des citoyens dans le processus démocratique et le renforcement de la cohésion sociale, la Cour constitutionnelle a le devoir de garantir l'indépendance, l'impartialité et la transparence des élections. « la cour constitutionnelle, initiatrice de la présente rencontre, et ultime garante de la constitution et de l'Etat de droit en République togolaise, joue un rôle central dans la gestion du contentieux électoral. Son contrôle permet de garantir l'indépendance, l'impartialité et la transparence des élections, et contribue à renforcer la confiance des citoyens dans le



processus démocratique et la cohésion sociale», a affirmé Palouki MASSINA, membre de la Cour constitutionnelle, Président du séminaire. Pour ce dernier, « ce séminaire n'est pas seulement une opportunité pour approfondir nos connaissances sur le sujet, il est aussi une occasion pour renforcer notre engagement en faveur de l'intégrité et de la transparence de notre système électoral ».

Pendant deux jours les participants ont débattu et échangés autour de plusieurs Panels.

Le Panel 1 avec pour le sous thème « Présentation de

la Cour constitutionnelle du Togo » a été présenté par le juge Pawélé SOGOYOU, membre de la Cour constitutionnelle.

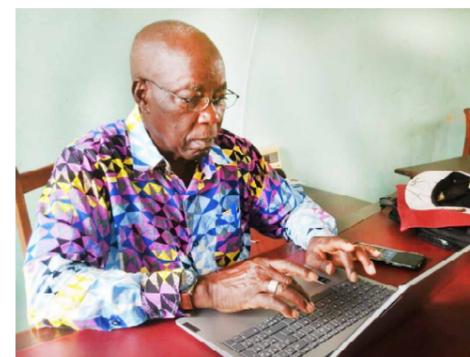
Deuxième Panel « le contentieux des élections législatives et l'apport des délégués de la Cour dans la gestion du contentieux électoral » par le professeur Djobo Babakane COULIBALEY, membre de la

Cour constitutionnelle. Le troisième Panel avec le sous thème « l'expérience des institutions impliquées dans le processus électoral » a été animé par le ministère de l'administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires, la CENI, HAAC et la Cour des comptes. L'exposé du quatrième et dernier Panel qui est porté sur « l'Apport du ministère, dans la gestion du contentieux électoral pour le renforcement démocratique et la consolidation de l'Etat droit » a été confié au Ministère des droits de l'homme de la Formation à la citoyenneté, des Relations avec les Institutions de la République.

Carole A.

## Médias : Le DP Apollinaire Mewenemesse en liberté provisoire

**L'un des doyens de la presse écrite togolaise, journaliste et directeur de publication de «La Dépêche», Apollinaire Mewenemesse, a été libéré et placé sous contrôle judiciaire le mardi 9 avril 2024, après avoir été confronté à une série d'accusations, dont celle d'offense au chef de l'État et de diffusion de fausses nouvelles.**



mise en liberté, son avocat a exprimé toute sa gratitude au parquet.

« M. Apollinaire Mewenemesse mis en liberté sous contrôle judiciaire. Le doyen des juges d'instruction a fait droit à notre demande à ce sujet, Gratitude au parquet et à tous ce qui ont

Sa libération intervient après une convocation à la Brigade de recherche et d'investigation (BRI) de la police nationale le 26 mars, où il a été placé en garde à vue pendant deux nuits avant d'être présenté au procureur de la République. Les charges retenues contre lui incluent également des accusations de faux et usage de faux, ainsi que de diffamation envers les autorités et les tribunaux.

La controverse a éclaté à la suite de la publication d'un article d'Apollinaire Mewenemesse intitulé « l'assassinat crapuleux du colonel Madjoulba, et si le Général Félix Kadangha Abalo était le capitaine Dreyfus du Togo ? », paru dans le numéro du 28 février. Cette publication a conduit la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) à suspendre le journaliste pour une période de trois mois.

Juste après la décision de sa

contribué à maintenir cette flamme de la liberté d'expression et d'informer » a écrit Me Darius Atsoo.

Daniel A.

**CHRONIQUE**  
de la Semaine

Hébdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicités

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest  
Récépissé n°0338/05/03/08  
28 BP : 23 Lomé - Togo  
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97  
Société de Presse : CHRONIQUE DE LA SEMAINE SARL-U

**Responsable**

Julienne Pawimondom  
BELEI-ALIZIOU

**Directeur de la Publication**

Daniel E. ASSOTE  
Tél. 92 40 38 43

**Rédactrice en Chef**

Ampiaba AGHEY-LAWSON

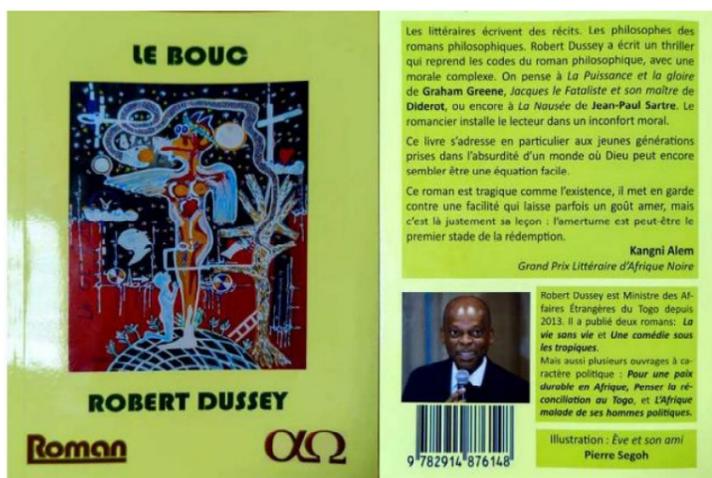
**Rédaction**

Carole A., Daniel A., Kapo A.

**Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.**

## Littérature : Le 6<sup>e</sup> ouvrage de l'écrivain Prof. Robert Dussey, « Le Bouc » dans les librairies

**L'actuel ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Togolais de l'extérieur, Prof Robert Dussey a dédié le 08 avril 2024 à Lomé aux amoureux littéraires son 6<sup>e</sup> ouvrage, intitulé « Le Bouc ».**



Les littéraires écrivent des récits. Les philosophes des romans philosophiques. Robert Dussey a écrit un thriller qui reprend les codes du roman philosophique, avec une morale complexe. On pense à *La Puissance* et la gloire de Graham Greene, *Jacques le Fataliste* et son maître de Diderot, ou encore à *La Nausée* de Jean-Paul Sartre. Le romancier installe le lecteur dans un inconfort moral.

Ce livre s'adresse en particulier aux jeunes générations prises dans l'absurdité d'un monde où Dieu peut encore sembler être une équation facile.

Ce roman est tragique comme l'existence, il met en garde contre une facilité qui laisse parfois un goût amer, mais c'est là justement sa leçon : l'amertume est peut-être le premier stade de la rédemption.

Kangni Alem  
Grand Prix Littéraire d'Afrique Noire

Robert Dussey est Ministre des Affaires Étrangères du Togo depuis 2013. Il a publié deux romans: *La vie sans vie* et *Une comédie sous les tropiques*.

Mais aussi plusieurs ouvrages à caractère politique: *Pour une paix durable en Afrique, Penser la réconciliation au Togo, et L'Afrique malade de ses hommes politiques*.

Illustration: Eve et son ami Pierre Segoh

Fiction teintée de réalités sociétales, cet ouvrage de 170 pages est composé de quatre (04) chapitres aux titres informatifs (Entre la vie et la mort, L'amour précoce, Le VIH et La rencontre divine). « Le Bouc » est un panaché de fiction et de réalités de la société et se veut un canal de dénonciation du vagabondage sexuel de certains jeunes qui finissent par saborder leur vie, compromettent leur avenir, un appel à une prise de conscience...A travers les pages de ce livre, l'auteur compte emmener les jeunes à contrôler leurs pulsions sexuelles. « Le Bouc » est avant tout didactique. « C'est une interpellation à plus

de sagesse », a indiqué l'auteur, et d'exhorter « les jeunes gens à avoir une vie disciplinée », contrôler leurs pulsions sexuelles.

« L'originalité de cette œuvre réside d'abord dans le titre. Le titre n'entretient aucun rapport direct avec la trame narrative puisque c'est le bouc. Et le lecteur sera surpris à la fin de sa lecture de ne pas trouver de bouc en tant qu'animal. En fait, l'auteur a récupéré la symbolique du bouc, une image négative que nous en avons dans nos milieux (...) Koné, c'est quelqu'un qui n'obéit à aucun baromètre, ne vit que pour le sexe », a relevé Prof Guy Missodey, qui a fait l'analyse scientifique du roman. « Le Bouc » dont il est question ici,

ce n'est point le mâle de la chèvre, en tout cas au sens premier du terme ; mais juste la métaphore, l'excès de sexualité qui caractérise cet animal. C'est l'histoire de Koné, fils unique de Christopher et de Chrystelle, un jeune élève cœur de jupons. A moins de 15 ans, il a forniqué avec trente-six (36) filles, sans compter les coups isolés d'un soir. Il finira, malheureusement, par une mort tragique, atteint de VIH/Sida.

Né le 04 janvier 1972 à Bangui (République Centrafricaine), Prof. Robert Dussey est Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine depuis 2013.

Autres ouvrages littéraires du même auteur:

Mars 2011 : Une comédie sous les tropiques, (Editions L'Harmattan)

Juin 2008 : L'Afrique malade de ses hommes politiques, (Editions Picollec)

Mars 2003 : Penser la réconciliation au Togo (Editions Bognini)

2002 : Pour une paix durable en Afrique : Plaidoyer pour une conscience africaine des conflits armés (Editions Bognini)

2000 : La vie sans vie (Editions Bognini)

1996 : L'Afrique face au Sida (centre de documentation missionnaire).

Carole A.

## Retour sur la tournée de consultation nationale sur la révision constitutionnelle :

« Si on l'a déjà fait dans notre pays, je crois que les chefs traditionnels sont persuadés que nous devons également une fois encore appliquer ce régime pour voir ce que cela peut donner », Togbui Dzidjoli Detu X,

Dans un communiqué en date du 6 avril 2024, le bureau de l'Assemblée nationale du Togo a annoncé le démarrage d'une série de consultations publiques dans les cinq régions du Togo dans le but d'informer et recueillir les avis des populations sur l'initiative de la révision constitutionnelle. Cette tournée ciblera principalement les chefs traditionnels et les groupes organisés.

L'objectif, selon le programme divulgué par l'Assemblée nationale, est de permettre aux différentes parties prenantes de s'exprimer et de contribuer à l'enrichissement de la constitution togolaise. Conduite par des députés de la 6ème législature, la tournée sera menée par trois équipes distinctes. La première équipe entame ses activités le 8 avril dans plusieurs localités du pays, notamment à Kpendjal, Kpendjal Ouest, Dankpen, Bassar, Tchamba, Sotouboua, Danyi, Kpélé, et dans le Golfe et Agoe-Nyivé. Cette équipe aura pour mission d'informer et d'écouter attentivement les chefs traditionnels et les groupes organisés sur les modifications apportées à la constitution. Le deuxième jour, la tournée se poursuivra dans d'autres régions telles que Cinkassé, Tône, Kozah, Assoli, Blitta, Anié, Zio, Avé, Vo et Yoto. Enfin, le troisième jour, elle se déplacera vers le Moyen Mono et Haho pour rencontrer et échanger avec les populations de ces localités.

La deuxième équipe débutera son travail à Tandjoaré, Kéran, Doufelgou, Bas Mono et dans les Lacs, avant de poursuivre vers l'Oti, la Binah, le Tchaoudjo, l'Ogou, l'Amou, le Vo et le Yoto. Quant à la troisième équipe, elle se concentrera principalement sur les régions de Danyi, Kpélé, Kloto et Agou au cours des deux premiers jours de la tournée.

La tournée d'information et d'écoute a réuni essentiellement les chefs traditionnels et les groupes organisés. Elle a eu lieu dans plusieurs préfectures dont celle du Golfe, Kéran, Tchamba et Wawa etc. Partout où les délégations de l'Assemblée nationale sont allées, les participants ont été entretenus sur le nouveau régime adopté notamment ses avantages et inconvénients. A leur tour, les participants ont fait part de leurs préoccupations et contributions en vue d'enrichir la Constitution.

Dans le Golfe, le président de l'Université de Lomé s'est appesanti sur la définition de la constitution, le bien-fondé et la nécessité d'un régime politique, son adaptation et l'ur-

gence de le faire évoluer selon la situation politique. Prof Adama Kpodar a saisi l'occasion pour relever les avantages d'un régime parlementaire. « Ce régime est fondé sur la légitimité populaire, notamment l'arbitrage du peuple. Il force à la collaboration et à la cohésion, obligeant très souvent à une alliance ou à une coalition à la représentation nationale. Il permet d'aborder le futur avec beaucoup plus de sérénité. C'est un régime de l'efficacité gouvernementale, au point où les ministres doivent obligatoirement produire les résultats qu'on attend d'eux, au risque de se faire relever de leur fonction », a-t-il expliqué.

Pour ce qui est de l'inconvénient de ce régime, le député Innocent Kagbara a indiqué qu'il réside dans « le mouvement d'humeur » à l'Assemblée qui pourrait être à l'origine d'un vote abusif et conduire à la destitution de l'autorité.

« Ces échanges nous ont permis de bien compren-



dre ce qu'est un régime parlementaire, de comprendre exactement la différence, sinon la nuance qui existe entre le régime parlementaire et le régime semi-présidentiel. C'est vrai qu'il y a des avantages et inconvénients, mais après tout ce que nous avons eu comme information, nous pouvons dire que les avantages l'emportent sur l'inconvénient », a déclaré Simwai Hezouwè, membre du bureau national du mouvement des jeunes sans frontière pour le développement.

L'Assemblée nationale togolaise a entamé lundi sa tournée d'information et d'écoute des populations sur la révision constitutionnelle

### L'étape du Golfe

La cheffe de la délégation parlementaire, Ibrahima Mémounatou, 2è vice-présidente de l'Assemblée nationale



a remercié les chefs traditionnels et les groupes organisés présents pour leur participation active au débat

« J'espère que nous avons su répondre à vos préoccupations. De toutes les manières vous pouvez toujours nous faire parvenir les questions restées en suspens. Nous avons énuméré les avantages d'un régime parlementaire et comme quelqu'un l'a dit tantôt, on ne peut que comparer deux choses. Essayons donc le régime parlementaire. Ce n'est pas un chemin sans issue. Si chemin faisant nous nous rendons compte que nous n'avons pas fait le bon choix, cette même constitution nous donne les moyens de revenir sur nos pas. Pour les pays que nous connaissons, ils n'ont que des profits en adoptant ce régime. Je sais compter sur vous, pour également répandre ce que vous avez écouté à ceux-là qui n'ont pas eu la chance d'être

dans cette salle », a-t-elle indiqué.

### Du côté des populations tout semble bien compris.

« Il faut quand même dire que c'est une très belle démarche parce que pour une première fois les représentants du peuple que sont les députés sont venus à la base et justement avec les chefs traditionnels pour ensemble nous expliquer pourquoi il y a une révision constitutionnelle. C'est vraiment une démarche formidable. Il faut dire que selon les explications que la déclaration vient de nous fournir sur les avantages du régime parlementaire nous espérons que c'est une très bonne chose que nous pouvons expérimenter. Si on l'a déjà fait dans notre pays je crois que les chefs traditionnels sont persuadés

la représentativité des citoyens.

Pour Germaine Kouméalo Anaté, membre de la délégation, cette révision permettra de renforcer la démocratie participative et inclusive où chacun sera écouté, et la transparence dans la gouvernance.

« Avec cette nouvelle constitution, le président du Conseil qui est nanti des pouvoirs clairs, viendra rendre compte à la représentation nationale que sont les députés, donc indirectement, les citoyens pourront effectivement avoir des comptes de la gestion de la vie quotidienne de la vie publique », a-t-elle expliqué.

Les participants ont salué l'initiative qui leur permet de mieux comprendre ce qui se passe.

« C'est une très bonne initiative d'associer la chefferie traditionnelle à la gestion des affaires du pays. Après les explications données il n'y a plus de confusion », a laissé entendre, Gouyagando Atcha, chef du canton d'Affem Boussou.

### L'étape de la Wawa

Dans le Wawa, la délégation parlementaire a expliqué aux chefs traditionnels et groupes sociopolitiques organisés le contenu et la nécessité de la révision constitutionnelle opérée par l'Assemblée nationale. « En cette période de la vie nationale, marquée par de nombreux débats et prises de position d'acteurs politiques et de la société civile, liés à la révision de la Constitution, l'Assemblée nationale a jugé bon de parcourir toutes les localités du Togo pour expliquer la nécessité pour l'Assemblée nationale de valider cette révision, et écouter les avis des forces vives de la nation afin d'améliorer et d'enrichir la nouvelle loi fondamentale du pays avant sa promulgation », a expliqué le député Ihou.

A l'issue, les chefs traditionnels ont fait part de leur adhésion à cette révision constitutionnelle.

« Nous, chefs traditionnels de la préfecture de Wawa, soutenons cette révision constitutionnelle », a déclaré le président du conseil préfectoral des chefs traditionnels de la préfecture de Wawa, Togbui Koudzo Adjraku Folly IV.

Dans la préfecture de la Kéran où les travaux ont été dirigés par Bernadette

Suite à la page 5

# Scrutins législatives et régionales, c'est le 29 avril prochain au Togo

Initialement prévues pour le 20 avril 2024, les élections législatives et régionales ont été reportées la semaine dernière pour quelques jours. Mais en Conseil des Ministres le mardi 09 avril, le gouvernement a examiné et adopté un décret qui a fixé de nouvelles dates pour ce double scrutin qui aura finalement lieu le 29 avril prochain. Ce décret adopté ce jour fait suite au décret n° 2024-025/PR du 03 avril 2024 portant suspension des élections législatives et régionales du 20 avril et de la campagne électorale du 4 avril 2024 pour ce double scrutin, ainsi qu'au communiqué en exposant les motifs. Ainsi, au terme de ce nouveau décret, les élections législatives et régionales auront lieu le 29 avril 2024. En ce qui concerne le vote par anticipation des Forces armées togolaises, des forces de sécurité, des forces paramilitaires et de la réserve opérationnelle, il aura lieu le vendredi 26 avril, soit 72 heures avant la date fixée pour le double scrutin, conformément au code électoral.

Mais bien avant ces opérations de vote, les différents candidats doivent battre campagne afin de convaincre les électeurs avec leurs projets de société. Pour cela, la campagne électorale commence le samedi 13 avril à zéro heure (00h) et prend fin le samedi 27 avril à vingt-trois heures cinquante-neuf minutes (23h59 min). Intégralité du communiqué de presse du conseil des ministres.

Le conseil des ministres s'est réuni ce mardi 09 avril 2024, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République. Le conseil a examiné trois (03) projets de décret et écouté trois (03) communications.

## I. Au titre des projets de décret,

Le conseil des ministres a examiné et adopté un premier décret portant fixation du taux de l'intérêt légal au titre de l'année 2024. La loi uniforme relative au taux de l'intérêt légal dans les pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOEA) prévoit la fixation par décret du taux de l'intérêt légal en toutes matières, pour la durée de l'année civile. Ainsi, pour l'année 2024, le taux de l'intérêt légal au Togo est fixé à 5,0336%. Le conseil des ministres a examiné et adopté un deuxième décret portant modalités de convocation et mission de la première réunion des conseillers régionaux, et fixant le cadre général du règlement intérieur du conseil régional.

Notre pays se prépare à organiser les premières élections régionales de son histoire, pour parachever l'architecture de la décentralisation avec des conseils régionaux qui auront des compétences visant à promouvoir le développement des territoires et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Le décret adopté permet aux conseillers régionaux qui seront nouvellement élus de s'installer, en fixant les modalités de convocation et la mission de leur première réunion, ainsi que le cadre général du règlement intérieur du conseil régional.

Le conseil des ministres a examiné et adopté le décret portant réaménagement du calendrier électoral

Il fait suite au décret n° 2024-025/PR du 3 avril 2024 portant suspension des élections législatives et régionales du 20 avril 2024 et de la campagne électorale du 4 avril 2024 pour lesdites élections, ainsi qu'au communiqué en exposant les motifs.

Aux termes du décret adopté ce jour, le calendrier électo-

ral est réaménagé comme suit :

Date des élections législatives et régionales : lundi 29 avril 2024.

Date du vote par anticipation des forces armées togolaises, des forces de sécurité, des forces paramilitaires et de la réserve opérationnelle : vendredi 26 avril 2024 ;

Date d'ouverture et de clôture de la campagne électorale : samedi 13 avril 2024 à zéro heure (00H) et samedi 27 avril 2024 à vingt-trois heures cinquante-neuf minutes (23h59mn).

Ce décret abroge toutes les dispositions antérieures contraires.

II. Au titre des communications, Le conseil des ministres a écouté une première communication relative au plan d'accélération de la digitalisation des services publics au Togo, présentée par le ministre de l'économie numérique et de la transformation digitale.

Dans le cadre de la digitalisation des services destinée à rapprocher le citoyen de l'administration publique, l'Agence Togo Digital (ATD)

envisage de mettre en œuvre un plan d'accélération visant à déployer des outils de gouvernance et des solutions technologiques qui permettront aux administrations d'offrir à leurs usagers -personnes physiques ou morales- la possibilité de remplir des formulaires en ligne, de soumettre leurs dossiers, de payer les frais de traitement et de prendre rendez-vous pour poursuivre éventuellement les formalités sur site.

Le conseil des ministres a écouté une deuxième communication relative au projet de création de l'institut géographique national du Togo, présentée par le ministre de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière.

La problématique de gestion foncière implique la recherche de réponse aux défis liés notamment au système d'information foncière et à la production de documents cartographiques fiables pour garantir aux propriétaires une sécurité des droits fonciers.

Pour ce faire, il est suggéré de transformer la direction générale de l'information géogra-



phique et de la cartographie en un institut dénommé « Institut géographique national du Togo », doté d'une autonomie de gestion administrative et financière pour en améliorer l'efficacité et contribuer au développement socioéconomique par la promotion de la géolocalisation des activités et phénomènes, la numérisation, le stockage et le partage des données géospatiales dans tous les domaines.

Le conseil des ministres a écouté une troisième communication relative aux difficultés actuelles de fourniture de l'énergie électrique et aux solutions envisagées, présentée par le ministre délégué chargé de l'énergie et des mines.

Notre pays, à l'instar de ses voisins de la région connaît d'importantes perturbations dans la distribution de l'électricité, conséquences de fluctuations inattendues dans l'approvisionnement en gaz naturel qui est le principal combustible utilisé par les unités de production nationale.

Sur le plan régional, des réflexions conjointes se poursuivent pour un rétablissement des volumes habituels de gaz naturel, produit au Nigeria et

acheminé vers le Togo par le Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest.

En attendant, et pour répondre à l'urgence de rétablir pour les consommateurs une fourniture suffisante en énergie électrique pour la demande nationale, un ensemble de mesures exceptionnelles sont prises pour garantir le fonctionnement des grandes unités de production nationales, activer la production des petites unités et augmenter les importations du Nigeria.

Ces mesures ont permis une normalisation sensible de la situation de la fourniture d'électricité depuis le 29 mars 2024.

Le Président de la République a instruit le gouvernement de prendre toutes les dispositions requises pour assurer la pérennité des solutions ainsi trouvées et poursuivre les réflexions en vue de la résolution définitive et durable des difficultés d'approvisionnement en combustibles pour la fourniture de l'électricité aux ménages et aux entreprises sur toute l'étendue du territoire.

## 30<sup>ème</sup> anniversaire du génocide rwandais:

### Victoire Tomégah-Dogbé a pris part à l'événement

Le peuple rwandais a commémoré dimanche 7 avril 2024, le 30<sup>ème</sup> anniversaire du génocide des Tutsis entre le 7 avril et le 17 juillet 1994, des crimes de masse qui ont fait plus de 800 mille morts. Cet événement a réuni autour du Président rwandais Paul Kagamé, plusieurs chefs d'État et de gouvernement dont Mme le Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé, représentant le Président de la République, SEM Faure Essozimna Gnassingbé.

Il y a 30 ans jour pour jour, les Rwandais se souviennent encore de cette douloureuse page sombre de leur histoire commune. Le 6 avril 1994, l'assassinat du Président rwandais Juvénal Habyarimana a déclenché le génocide des Tutsis par les Hutus. Un génocide qui fut le plus rapide de l'histoire de l'humanité avec un nombre de morts quotidien sans précédent. La cérémonie d'hommage a



été marquée par le rallumage de la flamme du souvenir par le Président Paul Kagamé au mémorial de Gisozi dans la capitale Kigali.

Le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat s'est indigné de l'horreur qui s'est abattu sur le Rwanda au cours de cette période par des forces meurtrières nourries par de funestes idéologies ethnocistes.

« Trois décennies après le déclenchement de cette horreur indescriptible, nous sommes toujours interloqués, dou-

loureusement questionnés, sur l'absurdité, la déraison, la folie, le dépassement éhonté des limites de notre humanité. Comment, pourquoi, pour quelle fin, quel mobile, quelle soif étanche t-on par l'extermination des autres ? Que pourrions-nous dire ou faire aujourd'hui ? Il faut en effet se souvenir pour ne pas oublier, il faut se souvenir ensuite pour comprendre la profondeur des blessures infligées et il faut se souvenir enfin pour mesurer la bestialité qui sommeille en l'homme et trouve paradoxale-

ment un exutoire dans une totale destruction de la dignité humaine. », a-t-il dit.

Pour le Président rwandais Paul Kagamé, « aujourd'hui est un jour de tristesse, notre cœur est rempli de peine mais aussi de gratitude. Nous commémorons nos morts, et en même temps nous sommes reconnaissants de ce que ce pays est devenu, de ce qu'il a réalisé. Je m'adresse aux survivants: nous vous devons beaucoup, nous avons une dette envers vous. Nous vous avons demandé de porter le fardeau de la réconciliation sur vos épaules et vous continuez de porter ce fardeau, vous continuez de réaliser l'impossible tous les jours pour notre nation. Nous vous remercions. »

Les événements marquant la commémoration du génocide au Rwanda vont s'étaler sur 100 jours à travers tout le pays.

La Rédaction

## Santé : L'association ATMM brise le silence et part en guerre contre l'exclusion sociale des enfants autistes

Dans le cadre de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, célébrée le 2 avril chaque année, l'association Autisme Togo Merveille et Mystère (ATMM) a organisé le samedi 6 avril une initiative de sensibilisation à son siège à Lomé. Sous le thème « Je suis différent, j'ai besoin de vous pour m'éclorre. Je dis non à l'exclusion », cette rencontre visait à informer le grand public sur l'autisme et à lutter contre les stigmates qui l'entourent.

En effet l'autisme, un trouble complexe du spectre autistique, affecte des millions de personnes à travers le monde, y compris au Togo où

la prévalence est estimée à environ 200 000 individus sur une population avoisinant les 9 millions. Pourtant, l'ignorance et les préjugés conti-

nent à entourer cette condition. L'association Autisme Togo Merveille et Mystère (ATMM) se mobilise pour changer les perceptions et offrir un soutien indispensable aux enfants et aux familles touchés. Pour Akouélé KOUEVI, présidente de l'association ATMM, il faut briser le silence et lutter contre l'exclusion sociale des enfants autistes.

« Avoir un enfant autiste n'est pas une fatalité. Il faut les faire



sortir, car ils ont les mêmes droits que tous les enfants », a-t-elle déclaré.

L'association ATMM s'engage à démystifier l'autisme et à accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants. Elle élabore des programmes, des projets et des plaidoyers pour sensibiliser la population et combattre les préjugés.

Il faut surtout noter que l'autisme "n'est pas une maladie" qui se traite comme d'autres pathologies.

« L'autisme, c'est un trouble neurodéveloppemental, c'est-à-dire que le cerveau chez le fœtus ne s'est pas bien formé, et comme le cerveau a été formé autrement, ça va donner des signes à partir de 2 ou 3 ans chez l'enfant. C'est un trouble du développement caracté-

risé par un développement anormal ou déficient. Il faut bien préciser que l'autisme n'est pas une maladie. Les facteurs génétique et environnemental sont souvent à la base », a indiqué la docteure Rissikatou Salifou Ouro-Sama, psychologue clinicienne au centre de santé Saint-Jean-de-Dieu d'Agoué, à Lomé.

Face à ce défi, l'association Autisme Togo Merveille et Mystère lance un appel aux bonnes volontés pour la soutenir dans ses efforts visant à éduquer et à accompagner ces enfants, ainsi qu'à sensibiliser l'ensemble de la société sur cette question cruciale.

Carole

## Retour sur la tournée de consultation nationale sur la révision constitutionnelle :

### « Si on l'a déjà fait dans notre pays, je crois que les chefs traditionnels sont persuadés que nous devons également une fois encore appliquer « ce régime pour voir ce que cela peut donner », Togbui Dzidjoli Detu X,

Suite de la page 2

Legzim-Balouki, les échanges ont également permis aux uns et aux autres d'être suffisamment informés sur la portée de cette démarche des parlementaires. Il était question pour l'assistance d'être éclairée sur cette proposition de loi portant modification de la constitution déposée en décembre dernier par un groupe de députés. Il s'agit aussi d'informer les participants de la transmission de cette loi, introduite en mars dernier auprès du président de la République par la présidente de l'Assemblée nationale pour promulgation.

### Étape de Kpélé

A Kpélé, dans la région des Plateaux Ouest, une délégation de députés conduite par l'honorable Koffi Sodokin en tournée d'information et d'écoute des populations concernant la révision de la Constitution a échangé avec les gardiens des us et coutumes ainsi qu'avec différents groupes organisés à l'auditorium d'Adéta.

La forte mobilisation des populations de Kpélé témoigne de l'intérêt porté à ces consultations. Les échanges, empreints de cordialité, ont permis de répondre aux diverses préoccupations exprimées par les groupes organisés et la chefferie traditionnelle. Durant ces échanges, des précisions ont été apportées sur les bases juridiques d'un régime parlementaire et sur les différents régimes politiques existants. Un point a été fait sur le processus en cours de la révision constitutionnelle, illustré par des exemples de pays ayant expérimenté avec succès le régime parlementaire, tels que l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, les Îles Maurice, l'Inde et la Suède.

La discussion a pris fin sur une note de satisfaction gé-

nérale.

« J'ai vraiment trouvé leurs explications convaincantes. D'après ce qui nous a été présenté aujourd'hui, ce processus a été amorcé depuis 2019. Ce système, qui s'apparente à un régime parlementaire, est déjà en expérimentation au niveau des communes ici au Togo. On y élisait les conseillers municipaux, qui à leur tour choisissaient librement parmi eux les maires, lesquels désignaient ensuite leurs collaborateurs. L'idée était de parachever ce processus et de l'étendre au niveau de l'exécutif », a partagé un enseignant de Kpélé.

« Tandis que l'annonce de la loi portant révision de la Constitution avait initialement semé un certain émoi, les explications fournies aujourd'hui par les députés m'ont convaincu qu'il s'agit d'un excellent régime, prometteur pour l'avenir du pays et les générations futures », a indiqué Togbui Nayo Tsela IV, Président du conseil des chefs traditionnels de Kpélé.

A Vogan le 09 avril 2024, une folle ambiance a régné dans la maison des Jeunes de la Préfecture où une délégation de parlementaires conduite par l'honorable Mawussi Djossou Semondji a rencontré les chefs traditionnels et les groupes organisés. Ces derniers ont reçu une bonne dose d'explication des parlementaires et de Kossivi Hounaké, Professeur agrégé de droit public sur les avantages de la révision constitutionnelle. Les échanges se sont déroulés dans la convivialité.

Les explications fournies aux chefs traditionnels ne sont pas tombées dans des oreilles de sourds. Les gardiens des us et coutumes sont sortis éclairés et se disent prêts à appeler leurs populations à adhérer au texte. C'est le cas du chef du village de Pawohonou, Togbui Ehé Déga Apawo 1<sup>er</sup>. Ce dernier a rendu un hommage au

président Faure Gnassingbé qui, dit-il, a choisi la voix de l'écoute pour que ce projet de révision constitutionnelle puisse aboutir.

« Je voudrais rendre un hommage appuyé au président Faure Gnassingbé qui a choisi, la voix de l'écoute pour que ce projet de révision constitutionnelle puisse aboutir. La mission qu'il a dépêchée auprès de nous, garant des us et coutumes est salutaire d'autant plus que, en tant que chef traditionnel proche des populations et pour l'honneur qu'il nous a fait de dépêcher vers nous une délégation de parlementaires pour nous expliquer de fond en comble la nouvelle constitution qui est en projet, cela est une très bonne chose et nous l'en remercions. Pour ce qui est de ce que nous autres nous pensons de cette constitution, c'est la chose qui arrangerait nos populations, la nation togolaise. Nous n'allons pas par quatre chemins pour dire qu'à la lumière des explications qui nous sont données par rapport à ce texte constitutionnel, nous sommes beaucoup plus aguerris, plus outillés pour dire à nos populations qu'il y a lieu que nous adhérons à ce texte. Là-dessus, ce n'est que de la joie, un sentiment de satisfaction qui nous a animés à l'écoute de nos parlementaires qui nous ont tout expliqué », a-t-il confié au terme de la rencontre.

La consultation sur la nouvelle Constitution a été positivement appréciée à Bassar par les chefs traditionnels de la préfecture. Elle leur a permis de mieux appréhender les avantages de la nouvelle loi fondamentale du Togo. « Je suis très ému, je suis mieux outillé à répondre à toutes les questions de ma population surtout sur les avantages du régime parlementaire » dit le chef canton de Kalang, Gnandi Natchipou, au sortir de la rencontre.

Daniel A.

## Depos des états financiers sur le GUDEF : L'OTR proroge de 21 jours le délai pour les entreprises individuelles



Dans le cadre de la transition vers le dépôt électronique des états financiers sur la plateforme du Guichet Unique de Dépôt des États Financiers (GUDEF), l'Office Togolais des Recettes (OTR) annonce une extension exceptionnelle du délai de dépôt pour les entreprises individuelles. Initialement prévue pour le 31 mars 2024, la date limite est désormais reportée au 22 avril 2024, soit une prorogation de 21 jours. Cette mesure vise à permettre à toutes les entités concernées de se familiariser avec l'outil digital nouvellement développé. Il est important de noter que cette prolongation entraînera la suspension des pénalités de retard relatives aux dépôts durant la période prolongée. Cependant, les pénalités de déclaration et de paiement

des impôts demeurent applicables selon les échéances initiales.

Afin de faciliter le processus, les contribuables et opérateurs économiques sont invités à créer un compte administrateur pour leur entité via le lien <https://gudf.otr.tg> disponible sur le site de l'OTR, et à procéder au dépôt de leurs états financiers sur la plateforme GUDEF. Le Commissaire Général de l'OTR, Philippe Kokou B. TCHODIE, exprime sa gratitude envers tous les contribuables et partenaires pour leur coopération et sollicite leur aimable compréhension dans cette transition importante pour la modernisation des procédures fiscales.

## Adieu à Mgr Ambroise K. DJOLIBA, évêque émérite de Sokodé

Rappelé à Dieu le 15 mars 2024 à Sokodé dans sa 86ème année dont 58 ans de sacerdoce ministériel et 31 ans d'épiscopat, Mgr Ambroise Kotamba DJOLIBA, évêque émérite de Sokodé depuis janvier 2016 a reçu les derniers hommages les 4 et 5 avril 2024 à la Paroisse Christ Lumière du Monde de Kpangalam avant son inhumation à la Paroisse Cathédrale Sainte Thérèse.



Depuis l'annonce de son décès jusqu'à son inhumation, de nombreuses voix se sont élevées pour saluer sa mémoire. Dans la série des messages des condoléances, il y a celle de Sa Sainteté le Pape François qui a exprimé sa proximité spirituelle à l'évêque

de Sokodé, Mgr Célestin-Marie GAOUA et aux proches du défunt. Aussi a-t-il demandé à « Dieu d'accueillir dans sa paix et sa lumière ce pasteur qui a servi l'Eglise avec zèle et dévouement dans un milieu fortement islamisé, et qui, durant les derniers moments de sa

vie, a su communier à la souffrance du Christ dans le silence et la prière ».

Dans cette même dynamique, le dicastère pour l'évangélisation s'unit aussi à la peine de l'Eglise locale et implore pour le prélat défunt la vie éternelle en ces termes : « Que le Seigneur qui est venu en sauveur de l'humanité et l'a appelé au ministère sacerdotal et épiscopal donne la vie éternelle au regretté pasteur. » Outre les messages de condoléances, des témoignages rappelant quelques traits de l'illustre défunt ont été faits à la messe-veillée du 4 avril. Celle-ci fut dite par l'évêque de Sokodé, Mgr Célestin-Marie GAOUA. La messe d'enterrement du 5 avril quant à elle fut présidée par l'évêque d'Aného, Mgr Isaac Jogues GAGLO et concélébrée par 7 évêques dont le vice-président de la conférence épiscopale du Ghana, Mgr Emmanuel FIANU, évêque de Hô et plus de 300 prêtres. On notait la présence des membres de divers instituts, les membres de la famille biologique du défunt, celle des autorités civiles, po-

litiques, administratives et traditionnelles et une foule nombreuse de fidèles laïcs venus d'horizons divers. Dans l'hommage qu'il a prononcée, l'évêque de Kara, Mgr Jacques Danka LONGA a salué également la mémoire du prélat défunt : « Toute sa vie et son histoire ont été écrites et ne peuvent se comprendre que dans le Christ, Lumière du Monde. » Que sa vie et son ministère continuent de porter beaucoup de fruits pour l'Eglise du Togo pour la Gloire de Dieu.

Au terme de cette célébration pleine d'émotions à la Paroisse Christ Lumière du Monde de Kpangalam, la dépouille de Mgr Ambroise Kotamba Djoliba a été conduite en la cathédrale Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus de

Sokodé où il repose au caveau des évêques à côté de son prédécesseur Chrétien Matao Bakpessi. Puisse-t-il y trouver le bonheur près du Seigneur qu'il a servi avec foi et dévouement.

Rappelons qu'une veillée de prières et de chants a été organisée le jeudi 04 avril en la paroisse de Kpangalam. Elle a été dirigée par Mgr Célestin Marie Gaoua, Evêque de Sokodé, en présence du préfet de Tchaoudjo, Colonel Monpion Matéindou et plusieurs leaders des confessions religieuses et de nombreux fidèles.

Essobiou A.

## Le gouvernement met en garde contre la diffusion de fausses informations sur les réseaux sociaux

La modification constitutionnelle initiée par l'assemblée nationale alimente des débats contradictoires sur les réseaux sociaux. Des commentaires fusent de partout et certains vont à l'encontre du respect des lois et règlements en vigueur en République togolaise. Selon un communiqué conjointement signé par les ministres de la justice et de la législation et de la sécurité et de la protection civile, certains concitoyens se servent des réseaux sociaux pour propager, soit délibérément, soit par ignorance, des informations dénuées de tout fondement et susceptibles de provoquer des troubles à l'ordre public. Les auteurs et complices de ces actes expliquent les ministres Mipamb Nahm-Tchougli, Garde des sceaux, ministre de la justice et de la législation et Batossie Madjoulba, ministre de la sécurité et de la protection civile, s'exposent donc aux rigueurs de la loi, de même que les usagers des réseaux sociaux et autres espaces d'expression publique qui viendraient à manquer de faire preuve de parcimonie, de responsabilité et de vérification de toute information avant sa redistribution.

### LIRE L'INTÉGRALITÉ DU COMMUNIQUÉ

En cette période de la vie nationale, marquée par de nombreux débats et prises de position d'acteurs politiques et de la société civile, liés, entre autres au processus de révision de la Constitution et aux prochaines consultations électorales, la libre expression des opinions et des points de vue demeure primordiale, dans le respect des lois et règlements en vigueur. Malheureusement, il a été relevé que certains de nos concitoyens se servent des réseaux sociaux pour propager, soit délibérément, soit par ignorance, des informations dénuées de tout fondement et susceptibles de provoquer des troubles à l'ordre public. Aussi est-il rappelé à l'attention de tous que le relai d'informations via les médias traditionnels ou par le truche-

ment des réseaux sociaux reste soumis au respect de la déontologie et de l'éthique en matière d'information et de communication, et, généralement, à un devoir de responsabilité et de vérification des contenus partagés. En effet, la diffusion de fausses informations, la calomnie, la diffamation et les dérives notées dans l'exercice du droit à la liberté d'expression et du droit à l'information menacent la quiétude des populations et constituent des atteintes à la paix sociale, à la cohésion nationale ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité du pays.

Ces infractions sont prévues et punies par le code pénal et plusieurs autres textes et règlements, notamment le code de la presse et de la communication, la loi relative à la protection des données à caractère personnel et la loi sur la cybersécurité et la

cybercriminalité en République Togolaise.

Leurs auteurs et complices s'exposent donc aux rigueurs de la loi, de même que les usagers des réseaux sociaux et autres espaces d'expression publique qui viendraient à manquer de faire preuve de parcimonie, de responsabilité et de vérification de toute information avant sa redistribution.

La promotion d'un environnement médiatique et numérique sûr pour tous demeure un élément fondamental pour la protection des libertés individuelles et publiques et pour le renforcement de la démocratie dans notre pays.

Aussi vous convions-nous à plus de responsabilité dans vos différentes actions de diffusion et de redistribution.

Daniel A.

## Astuces

### les Bienfaits des Pets sur la Santé



La flatulence, ou si vous préférez, les pets ! Les prouts, les vents, lâcher une caisse, peu importe l'expression que vous utilisez... C'est un sujet un peu sensible comme dormir tout nu ou ce que notre caca dit sur notre santé. L'important est de savoir que les pets sont extrêmement révélateurs de notre état de santé. Alors sans plus attendre, découvrez les 7 bienfaits surprenants qui prouvent que péter est bon pour votre santé !

Bienfait 1 : Les pets soulagent les ballonnements  
 Bienfait 2 : Les pets sont excellents pour la santé du côlon  
 Bienfait 3 : Les pets servent de système d'alerte  
 Bienfait 4 : L'odeur des pets aide à avoir une meilleure alimentation  
 Bienfait 5 : Les pets sont le signe d'une flore intestinale en bonne santé  
 Bienfait 6 : Lâcher des pets, ça fait du bien !

Tout d'abord, il faut savoir que péter est une fonction du corps humain totalement normale et naturelle. En moyenne, nous pétons 15 fois par jour. Et malgré ce que l'on pourrait croire, les femmes pétent tout autant que les hommes ! Eh oui, péter joue un rôle important dans le fonctionnement de l'appareil

digestif. Pendant la digestion des aliments, notre appareil digestif dissout les aliments pour en extraire les nutriments. Les gaz intestinaux sont simplement une conséquence de cette digestion. Cela veut dire que TOUT LE MONDE sur terre produit des gaz, et que c'est indispensable au bon fonctionnement de l'appareil digestif. De fait, ne jamais péter serait bien préoccupant pour votre santé ! Eh oui, les pets sont bons pour la santé !

Bienfait 1 : Les pets soulagent les ballonnements. Si vous avez des ballonnements après un repas copieux, c'est sûrement parce que vous n'avez pas lâché de pets. Pour la plupart des gens, les ballonnements sont synonymes d'une sensation de gonflement et d'une prise de poids passagère. Ces symptômes ne sont pas forcément dangereux, mais en revanche vous sentirez que votre jean est un peu plus serré. Scientifiquement, les ballonnements résultent en partie d'une rétention d'eau excessive par votre organisme. Mais alors, d'où vient cette sensation désagréable de satiété associée aux ballonnements ? C'est tout simple-

Suite à la page 7

# Football : La maison des Lions indomptables se déchire!

**Au Cameroun, le feuilleton du mois d'avril est digne des plus grandes séries américaines à rebondissements. La maison des Lions indomptables se déchire dans une guerre quasi-ouverte entre le ministère des Sports et la Fédération de football autour de la question du nouveau sélectionneur de l'équipe nationale. Retour sur cette série en six épisodes.**

## Épisode 1 : le départ de Rigobert Song

Aux origines du conflit, il y a avant tout une CAN 2024 ratée pour le Cameroun. Le «Continent» a enchaîné les prestations peu convaincantes avant d'être éliminé en huitièmes de finale par le Nigeria.

Entre ça et la très mauvaise dynamique des Lions indomptables depuis la nomination de Rigobert Song à la tête de l'équipe en février 2022, le destin du sélectionneur était scellé. Le 28 février, Samuel Eto'o, président de la Fédération camerounaise de football (Fecafoot), officialise sur France 24 ce que tout le monde sait déjà.

Indiquant souhaiter un profil plutôt «étranger» et d'«expérience», Samuel Eto'o a également indiqué que Paul Biya, le président du Cameroun aura son mot à dire dans la nomination du nouveau sélectionneur : «Nous allons travailler sur plusieurs profils et on va les envoyer au chef de l'État. Car vous savez, chez nous, il faut l'accord et l'avis du chef de l'État sur proposition de la fédération camerounaise», a-t-il détaillé. «Sur les trois profils que nous proposerons, nous espérons que l'un d'eux retiendra l'attention du premier sportif camerounais.»

## Épisode 2 : le ministre des Sports annonce la nomination de Marc Brys

Jusqu'ici, rien de particulièrement anormal. Après plus d'un mois de réflexion, le nom du

nouveau sélectionneur est annoncé le 2 avril. Il s'agit d'un Belge, Marc Brys, qui a fait l'essentiel de sa carrière de coach dans son pays où il a dirigé dix clubs. Il a aussi entraîné aux Pays-Bas et en Arabie saoudite.

Mais déjà, un détail peut cependant faire tiquer : c'est le ministère des Sports qui annonce lui-même la nomination du nouveau sélectionneur des Lions indomptables et de son staff, qui compte, entre autres, l'ex-attaquant François Omam Biyik, icône du football camerounais des années 1980-1990.

## Épisode 3 : double communiqué de la Fecafoot

Le détail n'en est pas un. La Fecafoot affirme ne pas avoir été consultée sur le choix de Marc Brys. Elle fait d'abord part de sa surprise avant de juger «illégal» cette nomination dans deux communiqués successifs datés du mercredi 3 avril.

Dans le premier, publié sur Facebook, la fédération affirme que cette nomination s'oppose au décret présidentiel «portant organisation et fonctionnement des sélections nationales de football», qui précise que la gestion sportive des sélections relève de la compétence de la Fecafoot.

Puis dans une lettre au ministère des Sports, mais largement rendue publique, Samuel Eto'o juge de nouveau cette nomination illégale. «La fédération nationale ne saurait reconnaître ces nominations effectuées en-dehors de tout cadre légal et réglementaire»,



s'insurge l'ancien international camerounais.

Il exhorte le ministre à «prendre acte de [leurs] remarques, tout en restant disponible pour une collaboration dans le respect des textes en vigueur» conclut-il.

En creux, la Fecafoot reproche au ministère d'avoir ignoré les candidatures préparées par la fédération, à savoir le Français aux commandes des Bleues, Hervé Renard, le Portugais aux manettes du Nigeria, José Peseiro, et l'Italien Fabio Cannavaro.

## Épisode 4 : la réponse en trois pages

Dans la guerre des communiqués, la réponse du ministre intervient le vendredi 5 avril. Dans un long exposé de trois pages, Narcisse Mouelle Kombi ne manque pas de tacler le bilan de Samuel Eto'o avec les «résultats particulièrement médiocres des Lions indomptables».

«Les trois candidatures soumises par vos soins présentaient chacune des prétentions salariales exorbitantes. Au regard de l'imminence des éliminatoires de la Coupe du monde 2026, nous vous tenons informé que le ministère des Sports a d'ores et déjà pris toutes les dispositions utiles et nécessaires, adéquates et appropriées (...) pour l'entrée en

fonction du nouvel entraîneur-sélectionneur», argue le ministre.

Le membre du gouvernement répond également aux arguments judiciaires de la Fecafoot rappelant que par le passé, Clarence Seedorf, Antonio Conceição et Rigobert Song ont été nommés par le même mécanisme qui a abouti au choix de Marc Brys, soit «l'article 9 de la Convention Minsep-Fecafoot», et ce, sans «que cela ait suscité la moindre polémique».

Article 9 dans lequel il est indiqué que «les membres des structures d'encadrement des sélections nationales de football sont recrutés soit sur la base d'un contrat signé avec le président de la Fédération camerounaise de football, après avis obligatoire du ministre chargé des Sports, soit sur la base d'une mise à disposition de l'État.»

## Épisode 5 : la sécession

La réponse n'a cependant pas convaincu la Fecafoot d'arrêter la fronde. Samedi 6 avril, le comité d'urgence de la fédération a demandé à Samuel Eto'o de choisir un nom dans les 72 heures. Pour justifier cette décision, la Fecafoot s'appuie sur un autre décret qui assure que la gestion sportive de l'équipe nationale relève de sa propre compétence.

«À l'unanimité des membres présents, le comité d'urgence recommande au président de la Fecafoot de lui soumettre, en application des articles 4 du décret N°2014/384 du 26 septembre 2014 et 40 alinéa 11

des statuts de la Fecafoot, des propositions de nomination des membres des structures d'encadrement des sélections nationales de football dans un délai de 72 heures», explique l'énième communiqué de ce feuilleton à rallonge.

Épisode 6 : et maintenant la paix ou une nouvelle saison ?

Quel sera le prochain rebondissement dans cet imbroglio camerounais ? Dans l'immédiat, il s'agira de voir si Samuel Eto'o et la Fecafoot vont au bout de leur démarche et nomment effectivement un deuxième sélectionneur à la tête des Lions indomptables.

Et alors que le football camerounais s'enfonce dans la crise, il faudra aussi voir à quel moment la Fifa ou la CAF sifflera la fin de la récréation. En effet, l'article 14 des statuts de l'instance internationale stipule que les associations membres doivent «diriger leurs affaires en toute indépendance».

De là à imaginer le Cameroun privé de CAN ou de Mondial en sanction comme le prévoient les statuts régissant le football mondial ? «Le règlement de la Fifa ne s'applique qu'aux petites nations», juge Xavier Barret, consultant pour RFI et France 24, dans l'émission le Café des sports.

À plus court terme, il faudra aussi observer la réaction de Marc Brys, l'un des principaux concernés. Le Belge est arrivé dimanche à Yaoundé. Accueilli par la presse, il a déclaré : «Je suis très excité ! Je voudrais déjà commencer et on est prêt à mettre les choses en place. J'étais très content du processus de sélection. C'était très professionnel.» Il a également fait part de son souhait de rencontrer Samuel Eto'o pour aplanir la situation. Ça ne sera pas du luxe. Source France 24

## les Bienfaits des Pets sur la Santé

### Suite de la page 6

ment le résultat des gaz intestinaux qu'il faut laisser sortir. En lâchant des pets, vous soulagez instantanément la sensation pénible du gonflement des intestins !

Bienfait 2 : Les pets sont excellents pour la santé. Lorsque vous étiez enfant, peut-être que votre maman vous disait qu'il ne fallait pas retenir vos pets ? Eh bien, c'est un conseil fort judicieux, qu'il faut prendre très au sérieux ! En effet, retenir vos gaz intestinaux pendant des périodes prolongées peut avoir des effets néfastes sur votre santé. Bien sûr, retenir un pet une fois de temps en temps pour éviter une situation embarrassante n'est pas forcément grave...

En revanche, si vous êtes atteint de troubles digestifs, retenir vos gaz intestinaux peut potentiellement provoquer

d'autres affections du côlon.

Bienfait 3 : Les pets servent de système d'alerte. Les flatulences font partie de ces fonctions du corps auxquelles on ne peut pas échapper. Certes, lâcher un pet peut parfois être embarrassant... Mais sachiez-vous que les pets sont également révélateurs de problèmes de santé importants ? En effet, les pets vous permettent de détecter des problèmes et d'en parler à votre médecin avant qu'il ne soit trop tard. Par exemple, les pets aux odeurs nauséabondes, à une fréquence de plus en plus élevée et qui sont associés à des douleurs sont des signaux d'alarme envoyés par votre corps. Ces signaux indiquent que vous souffrez peut-être de problèmes médicaux, pouvant aller d'une simple intolérance au lactose à une affection plus sévère telle qu'un cancer du côlon.

Bienfait 4 : L'odeur des pets

est bonne pour la santé ! Parfaitement, vous avez bien lu ! Sentir l'odeur des pets est bon pour votre santé. Aussi étrange que cela puisse paraître, des chercheurs de l'université d'Exeter ont découvert que le sulfure d'hydrogène empêche l'apparition de maladies graves. Or c'est un composé que l'on trouve en quantité infime dans nos gaz intestinaux. C'est d'ailleurs le sulfure qui possède cette odeur «d'œuf pourri» que l'on associe aux gaz intestinaux et qui est toxique en grande quantité. Mais en petite quantité, comme c'est le cas dans nos pets, le sulfure d'hydrogène diminue le risque de détérioration cellulaire, d'accident vasculaire cérébral (AVC) et de crise cardiaque.

A suivre

## COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

### Relatif aux informations, dépôts, suivis et retraits des actes liés au foncier

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des usagers de la Direction du Cadastre et de la Conservation Foncière (DCCF) qu'à compter du 1er mai 2024, les demandes d'informations, les dépôts, le suivi et le retrait de toutes les réquisitions liées au foncier dans le ressort territorial des préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé sont domiciliés au Guichet Foncier Unique (GFU) situé au siège de l'OTR. Il s'agit notamment des :

- réquisitions d'immatriculation;
  - extraits de lotissement ;
  - bornages de terrain ;
  - levés topographiques ;
  - expertises foncières.
- Le Commissaire Général compte sur la collaboration de tous pour l'application des dispositions du présent avis.

Fait à Lomé, le 5 avril 2024

Le Commissaire Général  
Philippe Kokou B. TCHODIE

# RACINES FORT 7.5%



**600\***  
**FCFA**

**BOUTEILLE**

**50CL**

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À BOIRE AVEC MODÉRATION.

\*Prix de vente détail conseillé

➤ **NOUVELLE FORCE DE LA NATURE** ◀



BB LOWE S.A.  
LE LABEL QUALITÉ

[www.bbtime.com](http://www.bbtime.com)

